



CAMP LEJEUNE

Prestations de santé et d'invalidité pour les vétérans et leurs familles

Durant les années 1980, des contaminants ont été découverts dans plusieurs puits qui fournissaient de l'eau potable au Camp Lejeune, en Caroline du Nord. Les contaminants comprenaient des composés organiques volatils tels que le trichloréthylène (TCE), le perchloroéthylène (PCE), le chlorure de vinyle, le benzène et d'autres composés. Les principales sources de cette contamination relevaient des activités industrielles et des réservoirs de stockage sur place qui fuyaient, ainsi qu'un nettoyeur à sec qui se situait à proximité de la base. On estime que les contaminants ont été présents dans les réserves d'eau depuis le milieu des années 1950 jusqu'en février 1985, date à laquelle les puits ont été fermés.

Les prestations offertes aux vétérans du Camp Lejeune et aux membres de leur famille comprennent des soins de santé pour 16 affections énumérées dans la loi de 2012, intitulé Honoring America's Veterans and Caring for Camp Lejeune Families Act. En outre, les vétérans peuvent bénéficier de prestations d'invalidité et de soins de santé pour huit maladies présumées associées à des contaminants présents dans l'eau du camp Lejeune.

Prestations de soins de santé

Les vétérans qui ont servi au Camp Lejeune pendant 30 jours ou plus entre 1953 et 1987 sont éligibles au groupe de priorité 6 et auront accès aux soins de santé fournis

par la VA. Pour plus ample information sur les critères d'éligibilité, consultez le site <https://www.va.gov/health-care/eligibility/priority-groups/>.

Période d'éligibilité

Les vétérans, les membres de la garde nationale et de la réserve, ainsi que leurs membres de famille qui ont vécu sur la base pendant au moins 30 jours (cumulés) entre le 1 août 1953 et le 31 décembre 1987 sont éligibles.

Quelles sont les zones concernées?

Les zones concernées comprennent toutes les zones situées dans les limites du Camp Lejeune et de la Marine Corps Air Station (MCAS) New River, comme indiqué sur la carte figurant à la page 4.

Base de données historique sur l'eau potable du camp Lejeune

Le corps des Marines gère une base de données d'informations de personnes susceptibles d'avoir été exposées à des contaminants dans l'eau potable à Camp Lejeune entre le 1 août 1953 et le 31 décembre 1987.

Pour être ajouté à la base de données des notifications concernant l'eau potable historique du Camp Lejeune, ou pour plus ample information, veuillez consulter le site : <http://www.marines.mil/clwater/>. Vous pouvez également contacter le centre d'appel de l'historique sur l'eau potable du camp Lejeune au (877) 261-9782 ou envoyer à l'adresse clwater@usmc.mil.

Le corps des Marines continue de travailler assidûment pour identifier et communiquer avec les personnes inscrites en leur envoyant les plus récentes informations par la poste et par courriel. Veuillez communiquer les informations relatives à ce registre à toute personnes ayant séjourné au camp Lejeune entre les dates indiquées ci-dessus et encouragez-leur à participer.



U.S. Department of Veterans Affairs

Soins de santé pour les vétérans et leurs membres de famille

La loi de 2012 à propos du Camp Lejeune offre des soins de santé et une aide au financement des soins de santé aux vétérans et aux membres de leurs familles qui ont vécu à Camp Lejeune et qui remplissent les conditions relatives à la durée de séjour sur le site à la date de service, et qui sont atteints d'une des affections couvertes.

Conditions de santé admissibles :

- Cancer de la vessie
- Cancer du sein
- Cancer de l'œsophage
- Infertilité féminine
- Stéatose hépatique
- Cancer du rein
- Leucémie
- Cancer du poumon
- Fausses couches
- Myélome multiple
- Syndrome myélodysplasique
- Effets neurocomportementaux
- Lymphome non hodgkinien
- Toxicité rénale
- Sclérodémie
- Maladie de Parkinson

Les vétérans éligibles aux soins de santé en vertu de la loi Camp Lejeune de 2012 peuvent s'inscrire aux soins de santé de la VA et recevoir gratuitement des services médicaux pour l'une des 16 affections couvertes et l'une des huit affections liées à l'invalidité.

Pour vous inscrire aux soins de santé de la VA, faites une demande sur www.va.gov/health_benefits/apply/ ou appelez le (877) 222-8387 pour obtenir de l'aide. Informez le personnel de la VA que vous avez servi en service actif à Camp Lejeune pendant au moins 30 jours au cours de la période couverte.

Remboursement des soins de santé pour les membres de famille

Les membres de famille la charge des vétérans qui ont également résidé au Camp Lejeune pendant la période de référence peuvent prétendre à un remboursement des frais médicaux liés à l'un des 16 problèmes de santé couverts. Le remboursement des frais médicaux peut être effectué pour des soins dispensés jusqu'à deux ans avant la date de la demande de prestations. La VA ne pourrait payer que les frais de traitement restants après le règlement de vos autres régimes de santé.

Faites une demande de remboursement en ligne sur www.cfamilymembers.fsc.va.gov/ ou appelez le 1-866-372-1144 pour obtenir de l'aide.

Quel type de preuve dois-je soumettre avec ma demande?

- Des documents attestant que vous êtes légalement à la charge d'un vétéran ayant servi à Camp Lejeune, par exemple un certificat de mariage ou un certificat de naissance.
- Des documents attestant que vous avez vécu sur la base pendant 30 jours ou plus entre le 1 août 1953 et le 31 décembre 1987, par exemple des photocopies d'ordres. La VA possède déjà les registres de logement de la base, mais des preuves supplémentaires sont les bienvenues.
- Des documents attestant que vous avez payé des frais de santé pour une affection couverte ou une maladie causée par l'affection couverte.

Pour plus ample information, appelez

Soins de santé VA **1-877-222-8387**

Prestations VA **1-800-827-1000**

Soins de santé des familles CL
1-866-372-1144

Indemnisation de l'invalidité des vétérans

Le ministère des vétérans a établi une présomption de lien avec le service pour huit affections liées à l'exposition à des contaminants dans l'approvisionnement en eau à Camp Lejeune, N.C. Ces affections ont été déterminées à la suite d'un examen des publications scientifiques et médicales au sujet des effets préoccupants sur la santé liée aux contaminants à Camp Lejeune.

La présomption s'applique aux membres du service actif, de la réserve et de la garde nationale qui ont été exposés à des contaminants présents dans l'eau du Camp Lejeune pendant au moins 30 jours entre le 1 août 1953 et le 31 décembre 1987, et qui ont développé par la suite une ou plusieurs des 8 pathologies suivantes :

- Leucémie chez l'adulte
- Anémie aplasique et autres syndromes myélodysplasiques
- Cancer de la vessie
- Cancer du rein
- Cancer du foie
- Myélome multiple
- Lymphome non hodgkinien
- Maladie de Parkinson

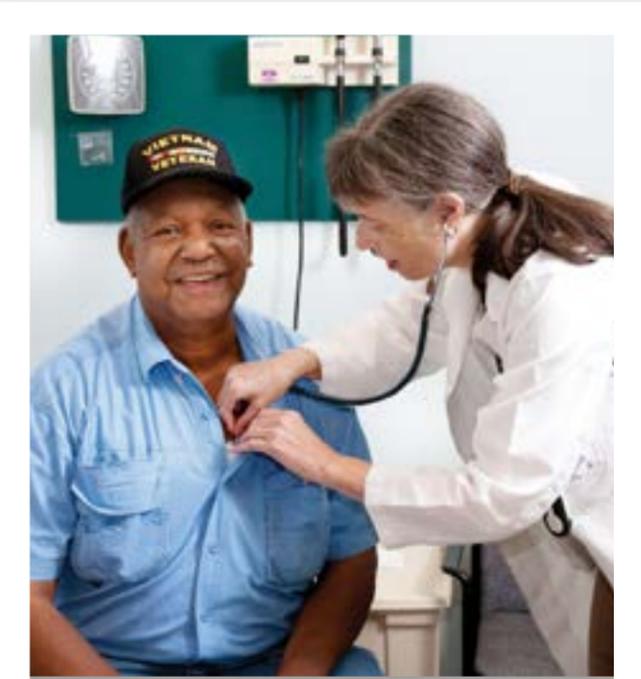
À l'heure actuelle, il s'agit des affections pour lesquelles le VA a déterminé qu'il existe suffisamment de preuves scientifiques et médicales pour étayer la présomption de lien de service. Cependant, le VA continuera à examiner les informations pertinentes sur d'autres affections au fur et à mesure qu'elles seront disponibles.

Si un vétéran est diagnostiqué avec l'une de ces affections, le VA présume que son service à Camp Lejeune a causé l'affection, et une compensation d'invalidité peut être accordée.

Exigences en matière de preuves

Les vétérans doivent présenter des documents attestant qu'ils ont servi à Camp Lejeune ou MCAS New River pendant au moins 30 jours (cumulés), entre le 1 août 1953 et le 31 décembre 1987, dans le cadre du service actif, de la réserve ou de la garde nationale.

Les preuves médicales doivent démontrer que vous souffrez d'une maladie figurant sur la liste des affections présumées liées à Camp Lejeune.



Comment demander des prestations d'invalidité?

Faites votre demande en ligne à l'aide de l'outil eBenefits. Veuillez indiquer sur votre demande que vous déposez une demande pour l'une des maladies présumées liées au camp Lejeune.

- Fournissez la preuve que vous avez servi au camp Lejeune pendant la période requise.
- Fournissez des preuves médicales de votre diagnose.

Pour obtenir une aide supplémentaire, vous pouvez travailler avec un représentant ou un agent accrédité. Vous pouvez également vous rendre dans un bureau régional de la VA et parler directement à un employé de la VA. Vous trouverez de l'information sur le bureau régional le plus proche de vous sur notre page Facility Locator à l'adresse <http://benefits.va.gov/benefits/offices.asp>.

Pour plus ample information sur comment faire une demande et comment s'assurer que sa demande a bien été prise en compte par la VA, visitez notre page Comment effectuer une demande à l'adresse <https://explore.va.gov/disability-compensation>.